

Compte rendu de séance

Séance du 21 Septembre 2015

L' an 2015 et le 21 Septembre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle des réunions sous la présidence de DURAND-GABORIT Anne Maire

Présents : Mmes : CORMERY Michèle, DRUPT Dominique, DURAND-GABORIT Anne, MINIERE-GAUFROY Claire, NAUDIN Diane, SOULIER Patricia, MM : FOUGERET Eric, GLORIAN Jérémy, GOUBERT Alex, LANDRÉ de la SAUGERIE Gilles, THEFFO Jean Marie, VALLICIONI Marc

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DE NOTER Armelle à Mme CORMERY Michèle, KAKKO-CHILOFF Anne à M. THEFFO Jean Marie, M. GRUGIER Olivier à Mme DURAND-GABORIT Anne

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 14/09/2015

Date d'affichage : 15/09/2015

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DU LOIRET
le : 30/09/2015

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : M. GLORIAN Jérémy

SOMMAIRE

VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE - 2015-042
ORGANISATION VIDE-GRENIER - REVERSEMENT DU MONTANT COLLECTÉ - 2015-043
BUDGET EAU - ASSAINISSEMENT - VIREMENTS DE CREDITS - 2015-044
DEMANDE AUTORISATION DE CONSULTATION POUR TRAVAUX RUE DE LA FONTAINE SUR LE RESEAU D'EAUX PLUVIALES - 2015-045
ACHAT FILETS PARE-BALLONS - 2015-046
DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION A.C.E. COURTAUDIN - 2015-047
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN ET D'UN LOCAL COMMUNAL POUR LA SOCIETE D'HORTICULTURE DE LIGNY-LE-RIBAUT - 2015-048
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL POUR L'ASSOCIATION "LA TANCHE SOLOGNOTE DE LIGNY-LE-RIBAUT" - 2015-049
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'EXPOSITION "VIE QUOTIDIENNE EN SOLOGNE DU XVIIIe SIECLE A NOS JOURS" - 2015-050
VETEMENTS DE TRAVAIL DES AGENTS TECHNIQUES - 2015-051
DEMANDE AUTORISATION DE CONSULTATION ORGANISME DE CONTROLE SUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUX ET LE MATERIEL - 2015-052
VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR POUR LE PERSONNEL COMMUNAL - 2015-053
DEMANDE AUTORISATION DE CONSULTATION POUR ACHAT D'UN MICRO TRACTEUR TONDEUSE - 2015-054
AIDE DEPARTEMENTALE A LA VOIRIE COMMUNALE - 2015-055

VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE - réf : 2015-042

Considérant les obligations réglementaires en matières d'hygiène et de sécurité, en particulier la nécessité de transcrire et mettre à jour dans un Document Unique, les résultats de l'évaluation des risques professionnels aux postes de travail;

Considérant la réalisation du Document Unique par l'entreprise AREBAZ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide se document.

ORGANISATION VIDE-GRENIER - REVERSEMENT DU MONTANT COLLECTÉ - réf : 2015-043

Plusieurs associations organisent chaque année des vide-greniers. Lors de ces manifestations, les droits de place sont encaissés sous forme de régie communale. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de reverser l'intégralité des sommes collectées aux associations organisatrices.

BUDGET EAU - ASSAINISSEMENT - VIREMENTS DE CREDITS - réf : 2015-044

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les modifications suivantes sur le budget Eau-Assainissement :

Compte D 6071 - 20.000 € - Compte D 615 + 20.000 €

DEMANDE AUTORISATION DE CONSULTATION POUR TRAVAUX RUE DE LA FONTAINE SUR LE RESEAU D'EAUX PLUVIALES - réf : 2015-045

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à lancer une consultation pour la réfection du réseau d'eaux pluviales Rue de la Fontaine, suite aux inondations du 1er mai .

ACHAT FILETS PARE-BALLONS - réf : 2015-046

Achat de filets pare-ballons pour le terrain multisports suite à divers incidents rencontrés.

Après étude, la société BOURDIN Jardins et Paysages a été retenue, le matériel proposé étant de meilleure qualité et l'installation des filets est comprise dans l'offre.

DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION A.C.E. COURTAUDIN - réf : 2015-047

Suite à la demande de Monsieur MOREAU concernant l'organisation du Grand Prix Equestre qui se déroulera les 10 et 11 octobre 2015. Ce prix sera nommé "Grand Prix de la ville de LIGNY-LE-RIBAUT".

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour :

- pour verser une subvention exceptionnelle à l'association "A.C.E.",
- offrir une coupe au vainqueur,
- réaliser une banderole sponsor.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN ET D'UN LOCAL COMMUNAL POUR LA SOCIETE D'HORTICULTURE DE LIGNY-LE-RIBAUT - réf : 2015-048

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte et autorise Madame le Maire à signer une convention avec l'Association "Société d'Horticulture de Ligny-le-Ribault (S.H.O.L..) représentée par sa Présidente en exercice, dûment mandaté(e) statutairement.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL POUR L'ASSOCIATION "LA TANCHE SOLOGNOTE DE LIGNY-LE-RIBAUT" réf : 2015-049

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte et autorise Madame le Maire à signer une convention avec l'Association "La Tanche Solognote de Ligny-le-Ribault" représentée par son Président en exercice, dûment mandaté.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'EXPOSITION "VIE QUOTIDIENNE EN SOLOGNE DU XVIIIe SIECLE A NOS JOURS" - réf : 2015-050

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte et autorise Madame le Maire à signer une convention avec les Communes ou organismes divers qui seront intéressées par l'exposition "Vie quotidienne en Sologne du XVIIIème siècle à nos jours". Les Communes représentées par leur Maire, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération du Conseil Municipal, désignée ci-après "l'Emprunteur"

VETEMENTS DE TRAVAIL DES AGENTS TECHNIQUES - réf : 2015-051

Suite aux contrôles du CDG45 et de nos obligations d'employeurs, il a été consulté des fournisseurs pour équiper l'ensemble des agents techniques et ceux de l'école, de chaussures EPI et des vêtements de travail en fonction des tâches effectuées.

La consultation porte sur la location de vêtements de travail et leur nettoyage pour 5 agents techniques, 1 cuisinier, 4 agents pour le service à table et 4 agents pour le nettoyage des locaux soit 14 agents.

Les vêtements sont contrôlés par le fournisseur afin qu'ils répondent toujours aux exigences. Le fournisseur remplace gratuitement les vêtements non conformes ou usés ce qui dégage notre responsabilité en cas d'incident. Bien entendu, les agents municipaux sont tenus de porter les équipements fournis.

Selon le fournisseur retenu, nous pouvons compter sur une mise en place sur fin 2015 ou début 2016. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, opte pour cette démarche.

DEMANDE AUTORISATION DE CONSULTATION ORGANISME DE CONTROLE SUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUX ET LE MATERIEL - réf : 2015-052

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à lancer une consultation pour la vérification et le contrôle :

- des appareils électriques,
- des circuits électriques,
- des engins de manutentions et de levage,
- des matériels roulants,
- des échelles,
- des élingues,
- de l'outillage,
- et des chaufferies

Il est rappelé que ces contrôles sont obligatoires.

VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR POUR LE PERSONNEL COMMUNAL - réf : 2015-053

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de mettre en place un règlement intérieur.

Suite au contrôle du service d'Hygiène et de Sécurité du Centre de Gestion, il apparaît nécessaire d'établir un règlement intérieur. Sur proposition du Centre de Gestion un règlement a été établi et sera soumis à l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion du Loiret. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de mettre en place ce règlement intérieur.

DEMANDE AUTORISATION DE CONSULTATION POUR ACHAT D'UN MICRO TRACTEUR TONDEUSE - réf : 2015-054

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à lancer une consultation pour l'achat d'un micro-tracteur tondeuse pour remplacer le nôtre qui est fatigué.

AIDE DEPARTEMENTALE A LA VOIRIE COMMUNALE - réf : 2015-055

Madame le Maire fait part d'un courrier reçu de la Commission des bâtiments, des Routes et des Transports du Département, concernant l'aide départementale à la voirie communale pour l'année 2015 au titre des amendes de police.

A l'unanimité, Le Conseil Municipal après avoir délibéré propose plusieurs projets et s'engage à réaliser les travaux ci-après sous réserve de l'obtention de la subvention :

- **ACHAT ABRIS BUS :**
afin d'améliorer la sécurité et la protection des collégiens et lycéens
Coût prévisionnel 14.000€ H.T.

2. CIRCULATION ROUTIERE :

Maison médicale :

création d'une place de parking pour personne à mobilité réduite sur le parking municipal avec pose d'une signalétique concernant l'accès des véhicules de secours

Place des Déportés :

Renforcement de la chaussée au niveau du pont sur le Patouillis avec reprise de l'ensemble des fils d'eau de la place afin de supprimer les mares lors des pluies. Réfection de la zone devant la Croix de Lorraine avec pose de protections pour le stationnement des véhicules.

Coût prévisionnel 8000 €

Questions diverses :

CHANGEMENT D'HORAIRES DECHETTERIE

Un changement d'horaires de la déchetterie prendra effet à compter du 1er octobre 2015 à savoir :

LUNDIS - MERCREDIS 9 H à 11H 30

SAMEDIS 9 H - 12 H.

pour une période d'essai de 6 mois.

PLAQUE de JEANNE D'ARC

Lors de la réfection du crépi extérieur de l'église la plaque qui était apposée sur l'église a été enlevée suite à des problèmes d'humidité. Il est proposé de la réinstaller dans l'église

Après la mise au vote : 11 pour, 1 contre (Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE).

REUNION DE LA COMMISSION TOURISME

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création d'un emplacement "Covoiturage" derrière la place de l'Eglise. Le Département propose l'achat de panneaux à sa charge pour signaler l'emplacement. Il propose également à la Commune de s'inscrire sur leur site "Covoiturage".

Il est signalé que des personnes, qui effectuent du covoiturage, garent leur véhicule le matin sur le parking du parcours de pêche et que cela gêne la manœuvre du bus qui prend les enfants du collège.

CHARTRE GRAPHIQUE ALTAIS

Madame Michèle CORMERY signale la mise en place :

- d'une nouvelle charte graphique la première semaine d'octobre,
- la mise en place de TIPI fin octobre.

MOTION LOI NOTRe

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal, s'ils le souhaitent, de signer la motion concernant la Loi NOTRe qui nous a été adressée par l'Association des Maires (reçue avant le vote en juillet et amendée manuscritement par Mme le Maire suite au vote de la Loi car il n'y a pas eu de conseil municipal depuis et pas de motion corrigée qui nous ait été adressée), mais qui marque le soutien de ceux qui le souhaitent aux mesures préconisées par l'AML dans ce cadre et en faveur de l'échelon communal.